

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 18 novembre 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<i>Immeuble(s) affecté(s)</i>	<i>Nature des dérogations demandées</i>
Adresse : 2505, rue Outremont Lot : 2 703 464 Zone : O07H Dossier : 610-L-14-027	– Régulariser l'espace libre avant à 5,85 mètres au lieu du 6 mètres prescrits
Adresse : 7405, boul. Taschereau Lot : 2 704 051 Zone : M01C Dossier : 610-L-14-029	– Permettre trois enseignes pour Pétro-Canada au lieu de deux tel que prescrit
Adresse : 5516-5518-5524-5526, rue Auclair projetés Lot : 5 494 919 et 5 494 920 projetés Zone : A24H Dossier : 610-L-14-030	– Autoriser, pour une habitation bifamiliale isolée, une superficie de lot de 385 mètres carrés au lieu de 400 mètres carrés prescrit
Adresse : 9520 boul. Leduc Lot : 3 907 095 Zone : L01C Dossier : 610-L-14-031	– Permettre deux enseignes sur le mur donnant sur l'autoroute au lieu d'une seule tel que prescrit

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 25 septembre 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 18 novembre 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 15^e jour du mois d'octobre 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.